Nations Unies E/2002/SR.35

Conseil économique et social

Provisoire

22 octobre 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002
Débat général

Compte rendu analytique provisoire de la 35e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 juillet, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Vice-Président) . . . . . (Guatemala)
puis : M. Šimonović (Président) . . . . . (Croatie)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

b) Science et technique au service du développement

e) Environnement

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-49463 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2002/L.14)

1. **M. Johnson** (Royaume-Uni) annonce que le Pérou, l'Argentine, l'Ouganda et l'Équateur se sont portés coauteurs du projet de résolution E/2002/L.14 sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. La généralisation d'une perspective antisexiste a certes été rapidement reconnue comme une stratégie essentielle pour que soient atteints les principaux objectifs du système, notamment ceux qui ont été définis dans la Déclaration du Millénaire, mais il reste beaucoup à faire à cet égard. Nombre de tribunes considèrent encore qu'il suffit d'aborder les questions relatives à la parité des sexes dans le cadre d'autres travaux ou qu'elles doivent faire l'objet d'interventions ciblées. Pour la première fois, le projet de résolution identifie des exemples de pratiques optimales adoptées par le Conseil et ses organes subsidiaires au cours de l'année écoulée et offre des directives spécifiques quant aux moyens d'intégrer les sexospécificités à leurs travaux. Dans un registre plus limité, il propose également des lignes directrices à l'ensemble du système des Nations Unies et, en particulier, encourage la Division de la promotion de la femme et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme à poursuivre leurs efforts de sensibilisation.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable (E/2002/33)

b) Science et technique au service du développement (A/56/96-E/2001/87; A/57/71-E/2002/52)

e) Environnement (A/57/25)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2002/42)

2. **M. Figueroa** (Vice-président du Comité des politiques du développement), présentant le rapport de la quatrième session du Comité des politiques du développement (E/2002/33) au titre de l'alinéa a), dit que le rapport souligne l'importance de nouveaux axes de réflexion visant à tirer un meilleur parti des ressources humaines compte tenu de la situation actuelle et recommande qu'une attention particulière soit accordée aux mauvais résultats enregistrés dans les secteurs de la santé et de l'éducation en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans certaines régions d'Asie centrale.

3. Le Comité est préoccupé par la tendance à la baisse du montant de l'aide publique au développement, notamment celle destinée aux pays d'Afrique et aux pays les moins avancés, qui accusent un retard important en termes de capacités économiques, humaines et sociales et doivent faire face à de nouveaux défis tels que la lutte contre une pauvreté persistante, la marginalisation et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida). L'aide apportée devrait être consacrée en premier lieu au renforcement des capacités, afin de favoriser le développement au moyen d'une démarche globale et participative. Elle viendrait compléter et encourager les investissements privés, la bonne gouvernance et des institutions solides constituant à cet égard deux priorités. Les donateurs devraient concentrer leur aide sur les pays à bas revenu et, en particulier, les pays les moins avancés en situation d'après conflit et ceux qui sont affectés par la pandémie de VIH/sida. Il est essentiel de nouer de nouveaux partenariats grâce à des mécanismes tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Le Comité a également proposé la création d'un portail relatif à l'aide aux pays africains et à leur développement, afin de fournir un point d'entrée sur l'Internet à tous les projets de développement et d'aide menés en Afrique, y compris ceux des organisations non gouvernementales.

4. Plusieurs mesures pourraient être prises dans le but d'améliorer les critères retenus pour l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, prévu pour 2003. Une possibilité serait d'utiliser le revenu national brut (RNB) par habitant au lieu du produit intérieur brut (PIB) par habitant comme critère de radiation, comme c'est déjà le cas pour l'inscription sur la liste. En prévision du Sommet mondial pour le développement durable, le Comité était convenu que

certains nouveaux indicateurs pourraient enrichir sa considération de la vulnérabilité environnementale; cependant, plusieurs problèmes méthodologiques se posent en ce qui concerne ces indicateurs et leur pondération. En outre, les critères d'identification des pays les moins avancés devraient être axés sur les handicaps structurels; la vulnérabilité environnementale ne devrait être examinée que si elle procède de ces handicaps, sur la base des profils nationaux de vulnérabilité établis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les pays en transition ne sont actuellement pas considérés comme il convient aux fins de l'inclusion sur la liste des pays les moins avancés; il faudra remédier à cette situation à l'occasion du prochain examen triennal, en se fondant sur les critères applicables aux pays en développement.

5. Il est important de ménager une transition sans heurt aux pays qui remplissent les conditions requises pour être radiés de la liste des pays les moins avancés. Chaque dossier de radiation devrait faire l'objet d'une table ronde organisée par l'ONU, à laquelle participeraient les partenaires du développement et le gouvernement du pays concerné, et une réunion d'experts sur la question générale de la transition sans heurt devrait se tenir avant l'examen triennal prévu pour 2003, afin de préciser quelle sera l'attitude probable des principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux à l'égard des pays qui seront radiés de la liste à cette occasion. Le Comité souhaiterait disposer de données empiriques supplémentaires quant aux avantages que tirent de ce statut les pays concernés. Il est donc important que les résultats de l'évaluation de ces avantages réalisée par la CNUCED soient communiqués préalablement à l'examen triennal.

6. Dans sa résolution 2001/43, le Conseil a décidé de prendre en 2003 une décision définitive concernant la proposition du Comité de radier les Maldives de la liste des pays les moins avancés. À cette fin, le Comité a recommandé que la CNUCED établisse un nouveau profil national pour ce pays, indiquant quelle serait la réponse probable des donateurs en ce qui concerne la radiation.

7. Enfin, étant donné les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et en prévision du prochain Sommet mondial pour le développement durable, le Comité estime qu'il pourrait apporter une contribution utile dans les domaines des biens publics mondiaux et des mécanismes financiers novateurs sur la voie du développement durable, et que des réunions intersessions pourraient renforcer notablement le succès de ses sessions annuelles, en particulier dans le cadre de la préparation de l'examen triennal prévu pour 2003.

8. **Mme Thygesen** (Observatrice du Danemark), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés – Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie — dit que les questions sanitaires sont déterminantes pour la croissance économique et le développement durable; le récent rapport de la Commission macroéconomie et santé montre que les investissements dans la santé ont une plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté qu'on ne le pensait. L'Union européenne réaffirme qu'elle privilégie une approche globale de la santé sexuelle, de l'hygiène de la procréation et des droits en matière de procréation, compte tenu notamment de l'incidence dévastatrice de la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies infectieuses telles que le paludisme et la tuberculose. Son plan d'action axé sur l'aide aux pays en développement dans le cadre de la lutte contre les maladies dues à la pauvreté suggère une gamme d'interventions très diverses. En outre, elle apporte un appui financier important au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

9. Compte tenu de la décision prise par les États-Unis de supprimer leur contribution substantielle au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Union européenne souhaite rappeler l'importance qu'elle attache à l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et à l'hygiène de la procréation aux plans de développements nationaux. Les activités de constitution de capacités du FNUAP contribuent notablement au succès des efforts visant à résoudre les problèmes créés par la dynamique de la population et ceux qui sont liés à la santé sexuelle et à l'hygiène de la procréation dans les pays en développement. L'accès universel aux services de santé sexuelle et d'hygiène de la procréation et l'amélioration des prestations sont primordiaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. De plus, pour qu'il soit en mesure d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Fonds a besoin d'un appui renforcé, qu'il mérite. Ses activités sont strictement conformes au Programme d'action adopté à l'unanimité à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire

en 1994. L'Union européenne réaffirme son soutien au Programme d'action et aux mesures essentielles à la poursuite de sa mise en oeuvre.

10. Il est regrettable que le rapport du Comité des politiques du développement ait été reçu dans une version non éditée et en anglais seulement, moins d'une semaine avant la présente réunion; il n'a donc pas été possible de l'examiner durant le débat de haut niveau du Conseil et les délégations ont eu peu de temps pour réfléchir aux recommandations qu'il contient, en particulier celles qui ont trait à l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, prévu pour 2003. En ce qui concerne la radiation des Maldives de cette liste, l'Union européenne attend avec intérêt de recevoir en temps voulu un nouveau profil national en prévision de l'examen triennal.

11. **M. Blanco** (Observateur du Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre de l'alinéa b), rappelle que le Conseil a reporté à plusieurs reprises l'examen du projet de résolution intitulé « Renforcement des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement », dont le premier paragraphe prévoit que la Commission se réunisse chaque année. Dans sa résolution 56/182, l'Assemblée générale a invité le Conseil à examiner cette question au plus tard lors de sa session de fond en cours.

12. Bien que le programme de travail de la Commission soit aussi important que celui des autres commissions fonctionnelles, c'est la seule qui ne se réunit pas chaque année. Une réunion tous les deux ans ne lui permet pas de se tenir à jour de la nature en perpétuelle évolution de la science et de la technique et, bien qu'elle ait contribué à coordonner les activités de l'ONU, à promouvoir la programmation conjointe et à empêcher les chevauchements, elle pourrait faire bien davantage si elle se réunissait chaque année. Si cette situation ne change pas, elle ne sera pas en mesure de contribuer de façon adéquate au prochain Sommet mondial sur la société de l'information, au suivi des autres conférences et sommets pertinents, ni à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Il est donc grand temps que le Conseil appuie le projet de résolution, en particulier la proposition concernant un rythme annuel pour les réunions de la Commission.

13. **M. Sulaiman** (Iraq) dit que depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, de nombreux programmes axés sur le développement durable ont été conçus, mais que la communauté internationale ne s'acquitte pas des obligations qui sont les siennes à cet égard. Outre les problèmes économiques et politiques auxquels se heurtent tous les pays en développement, l'Iraq subit un régime de sanctions, un blocus et une agression militaire qui ont une incidence désastreuse sur la population, l'environnement et le développement durable.

14. Les groupes de l'ONU qui ont visité l'Iraq ont rapporté qu'à la fin des années 80, ses indicateurs socioéconomiques étaient généralement plus élevés que ceux d'autres pays de la région et des pays en développement en général. Cependant, l'agression militaire perpétrée contre l'Iraq a détruit des installations civiles, notamment des centrales électriques, des usines de distribution et de purification d'eau, des moyens de communication et de transport et d'autres infrastructures. Le niveau de vie de la population, relativement prospère auparavant, a décliné et la pauvreté est aujourd'hui généralisée. Il faudra des ressources financières considérables et de nombreuses années de travail pour rétablir la situation.

15. La population de l'Iraq essuie également les conséquences de l'utilisation par les États-Unis et le Royaume-Uni de munitions à base d'uranium appauvri durant l'attaque de 1991. Elle a causé une pollution à grande échelle et de graves problèmes de santé publique – nombreux cas de cancer de divers types, d'insuffisances hépatiques et rénales, naissance d'enfants difformes et apparition de nombreuses maladies inconnues en Iraq jusqu'alors. Ces dommages auront des effets à long terme et affecteront les générations à venir. Le problème a été exacerbé par le fait que les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis au sein du Comité des 661 ont mis en attente des contrats concernant des machines et du matériel nécessaires pour réparer l'infrastructure, ainsi que des contrats portant sur la fourniture de médicaments et de matériel médical indispensables pour traiter les victimes des effets de l'utilisation de munitions à base d'uranium appauvri. Un total de 2 200 contrats, d'une valeur de 5,5 milliards de dollars, a été mis en attente.

16. La délégation iraquienne se félicite de la teneur du message adressé par le Secrétaire général aux membres du Forum ministériel mondial sur l'environnement, réuni à Carthagène (Colombie) en février 2002, à savoir que le développement durable nécessite que des liens étroits soient établis entre

questions environnementales et élimination de la pauvreté, droits de l'homme et consolidation de la paix. La réforme de la gestion environnementale nécessite que les questions environnementales figurent au coeur des politiques de développement.

17. La gestion environnementale devrait prendre en compte les besoins des pays en développement et les obstacles auxquels ils se heurtent, sur la base d'une responsabilité conjointe. Compte tenu de la situation environnementale tragique à laquelle se heurte la population iraquienne et des difficultés qui sont les siennes pour parvenir au développement durable depuis 1990, la délégation iraquienne enjoint au Conseil d'assumer ses responsabilités en mettant fin à cette situation et d'intervenir immédiatement pour améliorer la situation sur le plan environnemental en faisant en sorte que le blocus injuste imposé au pays soit levé.

18. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) se dit très préoccupé par le fait que plus de 10 millions d'individus âgés de 15 à 24 ans vivent avec le VIH/sida, la moitié des nouvelles infections touchant des jeunes, et par le fait que dans certaines zones urbaines d'Afrique, le taux d'infection parmi les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans est six fois supérieur à celui relevé parmi les hommes appartenant à la même tranche d'âge.

19. À sa trente-cinquième session, la Commission de la population et du développement a mis en relief les efforts de prévention et l'importance que revêtent les campagnes de sensibilisation. L'abstinence, le report du début de l'activité sexuelle et un comportement sexuel responsable (monogamie, fidélité, réduction du nombre des partenaires, planification familiale et utilisation du préservatif) s'avèrent de plus en plus nécessaires pour prévenir le VIH/sida et les grossesses non désirées. Comme l'a dit le Président Bush, l'abstinence est le plus sûr moyen, mais aussi le seul qui soit complètement efficace, d'empêcher les grossesses non désirées.

20. Il est décevant que les rapports établis pour la présente session de la Commission ne contiennent pas de données relatives aux objectifs énoncés dans le chapitre du Programme d'action du Caire consacré à la famille. Ils mentionnent peu l'influence de la stabilité familiale, du rôle du père, ou encore l'importance de la communication entre parents et enfants au sujet de l'abstinence, du report du début de l'activité sexuelle et du comportement sexuel responsable. La famille est également une ressource cruciale lorsqu'il s'agit d'apporter des soins aux personnes séropositives.

21. Les États-Unis s'engagent à fournir une aide pour que soient atteints les trois principaux objectifs fixés lors de la conférence du Caire : rendre les services d'hygiène de la procréation accessibles à tous les individus d'âge approprié par le biais du système de soins de santé primaires; réduire de façon notable la mortalité maternelle; assurer l'accès universel à l'enseignement primaire. Les États-Unis demeurent le plus important donateur bilatéral dans les domaines du VIH/sida et de l'aide en matière de population : en 2002, ils ont alloué près de 1,1 milliard de dollars à l'aide au développement et plus de 2,5 milliards de dollars à la recherche sur le sida, et le Président a récemment annoncé une nouvelle initiative visant à réduire le nombre des cas de transmission de la mère à l'enfant en Afrique et aux Caraïbes, dotée d'une enveloppe budgétaire de 500 millions de dollars. En outre, le Gouvernement américain a fourni une contribution de 300 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et il s'est engagé à lui fournir 200 millions de dollars en 2003. Pour l'année 2002, il consacre également 425 milliards de dollars à l'aide bilatérale en matière de population. Le secrétaire d'État estime que la totalité des 34 millions de dollars alloués au FNUAP par le Congrès devrait être utilisée pour la planification familiale et les activités liées à l'hygiène de la procréation et il a proposé que cette somme soit versée au fonds de l'United States Agency pour le développement international (USAID) au titre de la mise en oeuvre de ses programmes axés sur la survie et la santé des enfants.

22. **M. Shamanov** (Fédération de Russie) se félicite de la teneur des documents que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Forum des Nations Unies sur les forêts s'apprêtent à soumettre à l'occasion de la tenue du prochain Sommet mondial pour le développement durable et ajoute qu'il est temps de conférer au Forum un rôle plus important, notamment en nommant les membres des trois groupes d'experts qui restent à constituer.

23. Les progrès de la mondialisation font que la coopération internationale en matière de science et de technique, qui vise à encourager la croissance et le développement de tous les pays, est devenue une priorité pour l'ONU. Le rôle de la Commission de la science et de la technique au service du

développement, qui place les connaissances et la technique au service de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, revêt aujourd'hui une importance plus grande et doit donc être soutenu et renforcé. En particulier, la CNUCED devrait continuer à assurer le secrétariat de la Commission et celle-ci devrait se voir allouer des ressources d'un montant approprié.

24. **M. Holubov** (Ukraine) dit que seule la volonté politique de la communauté internationale rendra possible la mise en oeuvre de politiques de développement durable et la protection des ressources naturelles de la planète. La politique nationale en la matière s'appuiera sur projet de concept de transition vers le développement durable de l'Ukraine, sur le point d'être adopté, ainsi que sur la stratégie nationale de développement durable, en cours d'élaboration.

25. L'Ukraine a adhéré à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et elle espère devenir partie au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international. Elle reconnaît sa part de responsabilité dans la protection des ressources naturelles aux échelons national, régional et continental, et elle est fière d'accueillir la Cinquième Conférence ministérielle, « Un Environnement pour l'Europe », qui se tiendra à Kiev en 2003 et dont chacun espère qu'elle contribuera à favoriser l'application des décisions qui auront été adoptées à l'issue du Sommet de Johannesburg.

26. L'orateur est convaincu que le projet de déclaration de Johannesburg, une fois adopté, fera le point sur les progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience et qu'il constituera un programme pragmatique dont on s'inspirera pour mettre en oeuvre les activités axées sur le développement durable. Les 10 ans qui se sont écoulés depuis le Sommet de Rio ont montré que la gestion des mécanismes de développement durable était difficile mais possible si les gouvernements prennent la tête des efforts en la matière. Les avancées récemment enregistrées lors du Sommet du Millénaire, la Conférence de Doha et le Consensus de Monterrey sont la preuve que la solidarité multilatérale est un succès. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable devraient donc se mettre d'accord sur un plan d'action concret qui soit soumis à un calendrier et susciter l'élan nécessaire pour qu'il soit mis en oeuvre.

27. En ce qui concerne l'assistance aux États tiers affectés par l'application de sanctions, le représentant de l'Ukraine dit que l'économie de son pays a souffert des sanctions imposées à la Yougoslavie. Il accueille donc avec satisfaction les recommandations et les conclusions adoptées à l'issue de la réunion du groupe spécial d'experts qui s'est tenue conformément à la résolution 52/62 de l'Assemblée générale (A/53/312) et il espère qu'elles permettront de mobiliser un appui plus large en faveur des pays affectés et de faire mieux appliquer les régimes de sanctions et les autres mesures imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte. Il indique combien il est important de donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil de sécurité qui traitent des problèmes éprouvés par les États qui ne sont pas visés par de telles sanctions. Il est temps que le Conseil économique et social étudie les rapports pertinents et fournisse à l'Assemblée des directives claires à propos des questions qui relèvent de sa compétence.

28. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname) dit que les sujets très divers qui sont abordés dans le cadre du débat général sont interdépendants et essentiels pour la survie des peuples de la planète. Mais surtout, durant la présente session, les délégations doivent faire face à la réalité suivante : plus de la moitié de la population mondiale vit dans une pauvreté extrême, la pandémie de VIH/sida continue son oeuvre de destruction, en particulier en Afrique et aux Caraïbes, et le nombre de personnes qui se trouvent dans des situations à haut risque est en augmentation. Dans son discours au Conseil, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux personnes séropositives et aux handicapés, aux victimes de la traite des êtres humains et aux autochtones, tous groupes qui sont souvent invisibles au sein de leur propre société et, partant, négligés. Le Conseil a un rôle important à jouer, à savoir faire en sorte que les plus vulnérables aient la possibilité de vivre dans la dignité et que les objectifs de développement énoncés dans la

Déclaration du Millénaire aboutissent, une fois atteints, à une amélioration de la vie des plus défavorisés. L'éducation en matière de droits de l'homme est essentielle pour le développement et devrait être encouragée avec énergie. La délégation du Suriname espère que le Sommet mondial pour le développement durable constituera un pas en avant vers la réalisation des objectifs liés au développement humain durable.

29. La délégation du Suriname appuie la décision de la Commission des droits de l'homme de nommer un rapporteur spécial sur le droit à la santé et prie instamment le Conseil de l'approuver. Elle note également avec satisfaction la recommandation faite au Conseil par la Commission d'inviter Mme Erica-Irene Daes à devenir conseillère spéciale auprès de l'Instance permanente consacrée aux questions autochtones, couronnement de ses efforts pour défendre l'intérêt des populations autochtones dans le monde entier.

30. La délégation du Suriname espère vivement que des mesures concrètes seront prises dans l'intérêt des groupes vulnérables par le nouveau Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'invite instamment à s'assurer le concours de la Communauté des Caraïbes, de l'Organisation des États américains et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de ses efforts. Haïti, qui appartient à la catégorie des pays les moins avancés, a demandé à recevoir un appui solide de la part du système des Nations Unies.

31. La délégation du Suriname est satisfaite de la manière efficace avec laquelle la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les programmes et politiques de l'ONU. Par ailleurs, le monde en développement doit avoir les moyens de tirer parti de tous les avantages associés aux technologies de l'information et de la communication. Pour sa part, le Suriname est prêt à accepter toutes les offres d'appui au développement de son potentiel en la matière. Pour ce qui est du tabac et de la santé, compte tenu des risques considérables que fait courir, aux fumeurs comme aux autres, l'utilisation du tabac dans les endroits publics, la délégation du Suriname suggère de solliciter la coopération de tous les fumeurs afin d'obtenir que l'usage de la cigarette soit interdit dans l'enceinte de l'ONU.

32. **M. Shaheed** (Observateur des Maldives) dit que sa délégation apprécie le soin avec lequel le Comité des politiques du développement établit les critères d'identification des pays les moins avancés, ainsi qu'il est décrit au chapitre IV du rapport de la quatrième session du Comité (E/2002/33). L'une des questions dont est saisi le Comité est la radiation des Maldives de la liste des pays les moins avancés. Bien que ces dernières n'apprécient guère d'être désignées comme l'un des pays les moins avancés, cela leur a permis d'obtenir une aide au développement plus importante et d'accéder à de nouveaux marchés. Mais la délégation des Maldives est préoccupée par les incidences potentielles pour son économie nationale d'une radiation prématurée, car elle estime que la recommandation antérieure de radier les Maldives de la liste reposait sur une surestimation de son développement et sur une sous-estimation des handicaps structurels qui freinent son développement. Les Maldives accueillent avec satisfaction les propositions d'amélioration des critères qui seront utilisés lors du prochain examen triennal de la liste des pays les moins avancés, mais elle souhaite indiquer combien il est important d'utiliser également des profils nationaux de vulnérabilité précis. En effet, dans le cas des économies de très petite taille en particulier, des indicateurs agrégatifs abstraits pourraient être sources de confusion.

33. Outre les problèmes habituels posés par l'imprécision ou l'inexistence de certaines données, voire le délai entre la collecte et le traitement, des critères purement statistiques ne rendront pas compte des handicaps structurels spécifiques aux Maldives, notamment la fragmentation géophysique du pays qui entraîne la dissémination de la population en communautés minuscules, ce qui aggrave les déséconomies d'échelle et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Un profil national de vulnérabilité constituerait un complément d'information utile. La délégation des Maldives appuie les propositions faites par le Comité au sujet de tels profils mais elle aimerait qu'elles soient associées aux recommandations du Groupe d'experts approuvées par le Conseil dans sa résolution 2000/34, qui tient compte du fait que les coûts de construction de l'infrastructure sont anormalement élevés dans les petits pays constitués de plusieurs îles. Elle aimerait également insister sur la nécessité d'établir les profils nationaux de vulnérabilité en temps utile, en consultation avec l'État Membre concerné.

34. La délégation des Maldives apprécie le travail qui est fait, avec la contribution des donateurs bilatéraux et multilatéraux, pour évaluer les avantages effectifs de l'inclusion dans la liste des pays les moins avancés et les incidences que la perte de tels avantages peut avoir sur les pays qui en sont radiés. Il faut en priorité déterminer avec certitude que la radiation ne nuira pas aux plans et aux politiques de développement de l'État concerné.

35. **M. Zorigt** (Observateur de la Mongolie) dit qu'il faudra peut-être davantage de temps pour examiner les très importantes recommandations contenues dans le rapport du Comité des politiques du développement (E/2002/33) en ce qui concerne les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés, surtout lorsque les pays concernés se trouvent dans une situation limite. La recommandation visant à utiliser le revenu national brut (RNB) par habitant au lieu du produit intérieur brut (PIB) par habitant comme critère de radiation est particulièrement intéressante. La délégation mongole appuie fermement la recommandation visant à ce que les pays à faible revenu en période de transition soient traités de la même façon que les pays en développement à des fins d'analyse et à ce que des rapports nationaux de vulnérabilité soient établis pour tous les pays susceptibles d'être radiés de la liste d'ici au prochain examen triennal. Le Comité a rappelé combien il était important de prendre en compte les aspects relatifs au capital humain dans les profils nationaux, mais la délégation mongole voudrait également attirer l'attention sur le fait que la plupart des pays à faible revenu en période transition sont dépourvus d'accès à la mer et que leurs efforts en matière de développement pâtissent des dépenses de transport supplémentaires qu'ils encourent en raison de leur situation géographique. Elle encourage donc le Comité à poursuivre ses efforts visant à introduire d'autres indices, à commencer par l'indice de viabilité environnementale, mais aussi à améliorer la qualité des données nationales et à les enrichir, notamment en tenant compte de l'indice des actifs humains.

36. **M. Rojas** (Chili) dit que sa délégation définit le développement durable comme un ensemble de progrès simultanés sur le plan de la croissance économique et de l'équité sociale, accompagnés d'une réduction de la pauvreté. La protection environnementale doit être intégrée dans le développement économique et social afin que les besoins du présent puissent être satisfaits sans mettre en péril les générations futures.

37. Le développement et l'environnement ne sont pas des concepts antagoniques. Il a été démontré que l'élimination de la pauvreté constituait l'un des meilleurs moyens de protéger l'environnement. Il faut donc trouver des moyens de mettre en place des synergies positives qui concilient ces deux nécessités. Le Chili appuie pleinement les principes de la Déclaration de Rio, qui invite les États à coopérer pour éliminer la pauvreté, condition essentielle de la conservation de l'environnement et de la création d'un système économique international ouvert qui favorise la croissance et le développement durable de tous les pays.

38. La question du commerce et de l'environnement est entrée dans une nouvelle phase depuis les pourparlers de Doha. La délégation chilienne espère que le processus de Doha aboutira à ce que davantage de marchés soient ouverts aux exportations en provenance des pays en développement et que l'esprit qui a permis des avancées notables à Monterrey prédominera de même à Johannesburg.

39. **M. Aardal** (Observateur de la Norvège) dit que la transformation de la Commission des établissements humains en Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a constitué la dernière étape majeure de la revitalisation des dispositifs institutionnels. Par ailleurs, le fait que le Centre soit membre à part entière du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination lui donne toute sa visibilité et facilite son rôle de coordonnateur. L'ONU-Habitat dispose désormais des moyens nécessaires pour venir en aide aux États Membres, mais aussi coordonner la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et les efforts qui visent à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020, objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Tous les États Membres en mesure de le faire doivent apporter un appui financier à l'ONU-Habitat. Le Gouvernement norvégien a doublé le montant de sa contribution générale non réservée, qui atteint désormais 5 millions de couronnes norvégiennes (1,3 million de dollars É.-U.), et insiste sur la nécessité pour l'Organisation d'octroyer à l'ONU-Habitat des ressources supplémentaires d'un montant supérieur à celui prévu au budget ordinaire.

40. Le nouveau statut de l'ONU-Habitat devrait également lui permettre d'être un partenaire actif au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les questions relatives aux établissements humains sont intersectorielles, aussi une coordination étroite entre les organismes des Nations Unies est-elle essentielle. L'ONU-Habitat présente plusieurs avantages par rapport à d'autres organismes : c'est l'une des rares entités des Nations Unies qui soient situées en Afrique et qui aient instauré une coopération étroite avec les autorités locales, présentées dans le Programme pour l'habitat comme des partenaires essentiels de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial qu'il contient. Les politiques du logement et les autres politiques qui s'adressent aux plus démunis en milieu urbain ne pourront être couronnées de succès sans un système décentralisé qui fonctionne bien, des autorités locales dotées des moyens d'action nécessaire et une coordination étroite au niveau national assurée sur la base de dispositifs tels que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

41. Le Forum urbain mondial, auquel ont participé tous les partenaires du Programme pour l'habitat ainsi que des représentants des autorités locales et de la société civile, est riche de possibilités en tant que tribune de réflexion à l'échelle mondiale. À cet égard, l'Observateur de la Norvège rappelle que le Conseil a recommandé que l'ONU-Habitat renforce son appui aux activités de sensibilisation des organisations non gouvernementales (E/2002/48, par. 20).

42. Le Gouvernement norvégien accueille avec satisfaction l'importance nouvelle accordée au rôle normatif de l'ONU-Habitat, comme en témoignent les campagnes pour la sécurité d'occupation résidentielle et pour la bonne gouvernance urbaine. Pourtant, les ressources de l'ONU-Habitat sont limitées. Néanmoins, dans le cadre de l'Alliance des villes, son expérience et ses fonctions normatives ont servi de base aux activités menées au plan local. En coopération avec la Banque mondiale, la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales, 10 pays donateurs et d'autres organismes de l'ONU, il aide plusieurs villes du monde en développement à concevoir des stratégies de développement et des programmes d'amélioration des taudis. L'orateur espère que cet exemple d'action coordonnée constituera un modèle pour les activités qui seront entreprises conformément aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et au Programme pour l'habitat.

43. **M. Shommena** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que le blocus imposé à son pays depuis 1992 a eu une incidence négative sur tous les aspects de la vie de la population, en particulier les personnes âgées et les malades, et constitué un frein à son développement durable. L'imposition de sanctions contre les peuples est incompatible avec le droit au développement. Bien que la Jamahiriya arabe libyenne ait donné suite à toutes les résolutions pertinentes, et bien que des poursuites politiquement motivées aient été engagées contre deux citoyens libyens, les sanctions en question n'ont pas été levées. En dépit des demandes pressantes l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, le blocus a été maintenu en raison de l'intransigeance d'un seul membre du Conseil de sécurité.

44. **M. Blanco** (Observateur du Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la question de la statistique, dit que le Groupe a examiné avec intérêt le rapport sur la trente-troisième session de la Commission de statistique (E/2002/24) et le Rapport intérimaire sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2002/53), en particulier les références à l'élaboration d'indicateurs des moyens d'application, notamment la bonne gouvernance, aux niveaux national et international. En raison de l'importance de ces rapports pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et du prochain Sommet mondial pour le développement durable, le Groupe estime qu'il faut davantage de temps au Conseil pour être en mesure de fournir des lignes directrices plus détaillées. Le Groupe aimerait également demander que le rapport complet sur les indicateurs des moyens d'application soit distribué afin qu'il soit possible de l'examiner conjointement avec les deux autres rapports pertinents lors de la reprise de la session du Conseil.

45. **Mme Escorel** (Brésil), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine à propos des travaux de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'ordre du jour provisoire de sa

troisième session (E/2002/42, chap. II, sect. 1, projet de décision II), dit que les États-Unis ont signalé à juste titre qu'il avait été convenu que le Forum débattrait des moyens d'exécution comme d'une question intersectorielle. Pourtant, cette rubrique semble apparaître comme une question distincte de l'ordre du jour provisoire, à savoir l'alinéa a) du point 3. Pour y remédier, le Groupe des 77 et la Chine proposent d'intervertir les alinéas a) et b), de sorte que les questions de fond qui figurent actuellement à l'alinéa b), consacré aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre, soient abordées en premier lieu. On examinerait ensuite les « moyens d'exécution », rubrique à l'intitulé de laquelle il conviendrait d'ajouter « qui seront traités comme une question intersectorielle ». Ces modifications montreraient clairement que les moyens d'exécution (financement, transfert d'écotechnologies et renforcement des capacités) entretiennent des liens avec les trois thèmes de fond (Aspects économiques des forêts; Santé et productivité des forêts; Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs).

46. Une autre modification est requise en ce qui concerne l'alinéa e) du point 4, « Travaux intersessions, y compris l'examen des rapports des groupes spéciaux d'experts ». Du fait que les groupes spéciaux d'experts n'ont pas été constitués à la deuxième session du Forum, l'intitulé de cet alinéa devrait être remplacé par « Travaux intersessions, y compris reprise du débat concernant la création de groupes spéciaux d'experts ».

47. **M. Fasehun** [Directeur par intérim de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)], prenant la parole à propos de l'alinéa b), « Science et technique au service du développement », dit que si le débat de haut niveau s'est concentré sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement, on observe aussi un lien inextricable entre cette question, la science et la technique, et le développement. S'ils sont dotés de ressources adéquates pour assurer la gestion de leurs systèmes éducatifs et sanitaires, les pays auront la capacité, non seulement d'échapper à la pauvreté, mais aussi d'innover et de renforcer leur créativité. Or la promotion de l'innovation et de la créativité figurent au coeur des activités de l'OMPI.

48. L'OMPI met en oeuvre un programme dynamique de développement des capacités dans les pays en développement et dans les pays en transition. Elle y parvient grâce à des plans d'action adaptés à chaque pays, mais aussi avec le concours de l'Académie mondiale de l'OMPI. Les plans d'action prévoient des activités telles que le renforcement des institutions, la modernisation de l'infrastructure des bureaux chargés de la gestion de la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et la fourniture de matériel destiné à être utilisé par les administrations chargées des brevets, des marques et du droit d'auteur. L'OMPI assure en outre périodiquement une formation destinée aux juges, aux magistrats, aux procureurs, aux forces de police et au personnel des douanes, consacrée à l'application efficace des droits relatifs à la propriété intellectuelle. Elle vient aussi en aide aux organismes établis aux fins de la gestion collective du droit d'auteur et des droits qui y sont associés dans le but de d'accroître les recettes des musiciens et des chanteurs. Dans les pays en période de transition économique, l'OMPI forme du personnel et collabore à l'instauration d'institutions viables. Plus de 80 responsables de bureaux chargés de la gestion de la propriété industrielle et du droit d'auteur ont reçu une formation visant à accroître leur capacité de lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon, qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

49. L'Académie mondiale de l'OMPI assure des cours au moyen de l'Internet, sous une forme qui permet l'inscription en ligne, l'interaction entre étudiants et enseignants, le contrôle des connaissances, ainsi que le suivi et l'évaluation des cours. Durant les six premiers mois de 2002, près de 4 000 étudiants originaires de 190 pays ont bénéficié de ces cours. L'académie assure également une formation destinée aux professionnels de la propriété intellectuelle. Certains cours sont proposés en collaboration avec des bureaux nationaux ou régionaux spécialisés dans la propriété intellectuelle.

50. Les activités de constitution de capacités menées par l'OMPI ont été renforcées au moyen de fonds d'affectation spéciale, mais aussi de donations en nature en provenance de pays développés et de pays en développement. Consciente que l'économie du savoir qui émerge actuellement reposera sur l'innovation et sur la créativité, l'OMPI continuera à aider ses États membres à mettre en place les capacités nécessaires pour parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.

La séance est levée à midi.